



Votre enfant a été affecté(e) en classe de Seconde ou en Première Technologique STMG par décision du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Var ou vous avez obtenu l'accord préalable du chef d'établissement pour une inscription en classe de Première Générale ou Terminale, vous pouvez alors télécharger, compléter et imprimer le dossier d'inscription de votre enfant.

Le dossier d'inscription est composé d'un fichier que vous pouvez compléter de manière électronique, pour cela vous devez **ouvrir les fichiers avec le logiciel Adobe Acrobat Reader**. Une fois imprimés, les documents doivent être déposés sur les chaînes d'inscriptions selon le calendrier joint.

### **Constitution du Dossier d'inscription :**

#### **Documents à télécharger :**

- Fiche d'identification de l'élève
- Fiche d'inscription
- Fiche de poursuite du PAP – Plan d'Accompagnement Personnalisé de continuité (concerne les élèves porteurs d'un trouble des apprentissages)
- Fiche Infirmierie

#### **Documents à fournir :**

- Une enveloppe Format A5 précisant le nom et le prénom de l'élève ainsi que la mention « CONFIDENTIEL »
- Une photo d'identité à coller sur la Fiche Infirmierie
- RIB du responsable légal sous enveloppe à destination de l'intendance avec indication des noms et prénoms de l'élève.
- Jugement de garde d'enfant (ou à défaut attestation sur l'honneur) en cas de séparation ou divorce des parents
- Copie des 3 bulletins trimestriels de Troisième (obligatoire pour tous les élèves s'inscrivant en classe de seconde)



**Le dossier d'inscription au restaurant scolaire est à télécharger sur notre site internet :**

[https://lyceedumontdurville.fr/wp-content/uploads/2023/06/restaurant\\_scolaire\\_prestation.pdf](https://lyceedumontdurville.fr/wp-content/uploads/2023/06/restaurant_scolaire_prestation.pdf)

Une fois complété, il sera glissé dans une enveloppe format A4 précisant le nom et le prénom de l'élève.

**Idem pour l'inscription à l'Internat sous réserve de l'accord préalable de la direction du lycée.**

La répartition dans les classes à la rentrée de septembre sera irrévocable : les demandes particulières, pour motif médical ou raison majeure **UNIQUEMENT**, doivent parvenir au secrétariat de Monsieur le Proviseur au moment des inscriptions (y joindre tout justificatif permettant d'éclairer ou de justifier la demande).

**AUCUNE DEMANDE NE SERA EXAMINEE A LA RENTREE**

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

Le certificat de scolarité sera disponible début septembre via l'application Pronote. Vous pourrez imprimer le document à la demande dans la rubrique Documents à télécharger. Aucun certificat de scolarité ne sera délivré par le secrétariat.

Pour toute information concernant les dossiers de bourses contacter Mme Tourelles à l'adresse suivante : « contact-bourses.0830053G@ac-nice.fr »